



- Extrait du registre des délibérations
Commission « Education, sport et loisirs »

Conseil municipal du 27 juin 2022
Séance du 25 mai 2022

22 Associations sportives - subventions sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, MM MARTIN, BULUT, Mme DUHIN, MM KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, MM EL OUSTI, ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

| | | |
|---------------|-------------|---------------|
| Mme MOUSSATEN | Pouvoir à : | M. DEME |
| Mme TALL | Pouvoir à : | M. VILLEMMAIN |
| Mme SAKHO | Pouvoir à : | M. AKABLI |
| Mme HAMADOUC | Pouvoir à : | Mme LEHNER |
| Mme SOW | Pouvoir à : | M. LEMAIRE |
| Mme PEREZ | Pouvoir à : | M. BROCHOT |
| Mme MEHADJI | Pouvoir à : | M. NACHITE |

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

| | |
|---|-----------|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés : MM EL MOUSSAOUI, LUCAS, Mmes JAJAN, MEHADJI, MM NACHITE, FACCHINI | 6 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 33 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. PERRIN | 1 |

- Date de la convocation : 21/06/2022

- Rapport de présentation :

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

La ville de Creil soutient les associations par la mise à disposition de nombreux équipements en apportant une aide technique et humaine et en attribuant des subventions.

❖ ETOILE NAUTIQUE DE L'OISE (ENO)

L'association souhaite acquérir un nouveau bateau, pour répondre aux besoins de personnes en situation de handicap. Le budget de cet achat est de 2 000,00 €. Il est demandé à la ville une participation de 500,00 € pour soutenir cette action.

L'association souhaite également acquérir deux canoës pour répondre aux besoins d'initiation à l'aviron, le coût de cet achat s'élève à 2 500,00 €. Il est demandé à la ville une participation de 700,00 € pour soutenir cette action.

❖ ANGAD TAEKWONDO ACADEMIE

L'association organise la journée de l'enfant dans le but d'initier les plus jeunes au taekwondo, tout en rappelant les valeurs fondamentales du sport. Cette journée permettra aussi de développer et consolider des liens avec les autres clubs de taekwondo. Le coût de cette action s'élève à 3 800,00 €. Il est demandé à la ville une participation de 1 000,00 € pour soutenir cette action.

❖ A.S TIR DE CREIL

Dans le cadre du projet Terre de Jeux 2024 et afin de promouvoir le stand de tir de la ville de Creil, Centre de Préparation aux Jeux 2024, l'association organise un training camp avec la participation des trois meilleures tireuses mondiales européennes ainsi que leurs entraîneurs.



Le coût de cette action est de 4 210,00 €. Il est demandé à la ville une participation de 1 000,00 € pour soutenir cette action.

❖ **ASSOCIATION TEAM TERRIER BLANC**

L'association, dans le cadre des Championnats de France de Sauts d'Obstacles de poney, catégorie - 18 ans, verra participer un creillois à cette épreuve. Celle-ci se déroulera sur 10 jours à Lamotte-Beuvron au mois de juillet. Le coût de cette action est de 2 000,00 €. Il est demandé à la ville une participation de 600,00 €.

Il vous est proposé d'autoriser le versement de ces subventions :

| ASSOCIATIONS | Subventions sur projet |
|--------------------------------|-------------------------------|
| ETOILE NAUTIQUE DE L'OISE | 1 200,00 € |
| ANGAD TAEKWONDO ACADEMIE | 1 000,00 € |
| A.S TIR DE CREIL | 1 000,00 € |
| ASSOCIATION TEAM TERRIER BLANC | 600,00 € |
| TOTAL | 3 800,00 € |

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Education sport et loisirs » en date du 25 mai 2022,
 Considérant les projets présentés par les associations,
 Considérant que, pour le bon déroulement de ces événements, le versement d'une subvention est proposé,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **32** Pour : **32** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le versement de subventions sur projet, aux associations suivantes et aux montants suivants :

| ASSOCIATIONS | Subventions sur projet |
|--------------------------------|------------------------|
| ETOILE NAUTIQUE DE L'OISE | 1 200,00 € |
| ANGAD TAEKWONDO ACADEMIE | 1 000,00 € |
| A.S TIR DE CREIL | 1 000,00 € |
| ASSOCIATION TEAM TERRIER BLANC | 600,00 € |
| TOTAL | 3 800,00 € |

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes au débit prévue à cet effet au budget de la Ville, sur le compte n°DB/40/6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr

Date d'affichage : **2 8 JUIN 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **29 JUIN 2022** Maire de Creil
 et publication ou notification le **29 JUIN 2022** Président de l'ACSO
 affiché le **28 JUIN 2022**
 CREIL, le **29 JUIN 2022**



Pour le Maire et par délégation
 La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
 Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 28/06/2022



ID : 060-216001743-20220627-DLRG220627022-DE